



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **BONNET** Jérémy, **CUNIS** Christelle, **BASTOS-HANCZYK** Flavie, **BREDELOUX** Marie, **GUYOT** Mégane, **HANCZYK** Jean-Luc, **HUET** Alexis, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SALLIER** Pauline, **VITRY** Xavier

Absents excusés : **DUVERDIER** Yann donne pouvoir à **POINTUD** Cyril, **HOYET** Delphine donne pouvoir à **BONNET** Jérémy, **SIMONET** Audrey donne pouvoir à **CUNIS** Christelle

Absents : -

Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Cyril POINTUD, Maire, qui félicite et déclare les membres présents et absents installés dans leurs fonctions.

Madame Mégane GUYOT est désignée comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu du 2 mars 2026

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Election du Maire

Monsieur Cyril POINTUD, donne la parole à Monsieur Jean-Luc HANCZYK, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, qui prend la présidence de l'assemblée.

Ce dernier a présenté des remerciements et félicitations aux membres de l'ancien conseil ainsi que la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

Il dénombre 12 conseillers présents et constate que la condition de quorum est bien remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Seul, Monsieur Cyril POINTUD se porte candidat à la fonction de Maire.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Cyril POINTUD a été proclamé Maire et donc immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de quinze, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de M. le Maire de créer deux postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer deux postes d'adjoints au Maire.

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces deux adjoints au Maire.

Election des Adjoints

Monsieur Cyril POINTUD, élu Maire, préside l'élection des adjoints.

Il rappelle que dorénavant les adjoints sont élus au scrutin secret de liste paritaire à la majorité absolue.

Une seule liste est déposée, avec pour candidats Madame Christelle CUNIS pour la fonction de 1^{ère} Adjointe et Monsieur Jérémy BONNET pour la fonction de 2^{ème} adjoint.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13

Madame Christelle CUNIS et Monsieur Jérémy BONNET ont été proclamés respectivement 1^{er} et 2^{ème} Adjoint et ont été immédiatement installés.

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Une copie est remise à chaque conseiller et les articles relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux seront envoyés par mail à chacun d'eux.

Election des délégués auprès du SIEM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L 5211-7, L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2122-7,

Vu les statuts du Territoire d'énergie Marne - SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Territoire d'énergie Marne – SIEM.

Considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLÉ) du Territoire d'énergie Marne - SIEM.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégué titulaire car ayant obtenu la majorité absolue, M. Cyril POINTUD, Maire
dont l'adresse mail personnelle est cyril.pointud@saintetienneautemple.fr.

Comme délégué suppléant car ayant obtenu la majorité absolue, M. Jérémy BONNET, 2^{ème} Adjoint
dont l'adresse mail personnelle est jeremy.bonnet@saintetienneautemple.fr.

FIN DE SEANCE A 21 H 00

DATE DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 30 mars 2026

**Le Maire
Cyril POINTUD**



